

Problèmes actuels de la politique commerciale

Autor(en): **Hotz, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **8 (1950)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Problèmes actuels de la politique commerciale

par le ministre JEAN HOTZ

directeur de la Division fédérale du commerce, Berne.

Pendant la dernière guerre mondiale, la Suisse a pratiqué une politique commerciale qui pouvait être *caractérisée* comme une lutte acharnée pour procurer du *travail* et du *pain* au peuple suisse et pour sauvegarder *l'indépendance de notre patrie*. Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir constater que cette politique honnête et propre — pas toujours bien comprise des belligérants — a porté ses fruits et que les historiens seront en mesure de reconnaître que les prestations de notre pays vis-à-vis de l'étranger ont toujours été compensées par des contre-prestations équivalentes.

Comment la Suisse a-t-elle pu tenir pendant ces années terribles de 1940 à 1945 ? C'est par le fait que notre pays a été en mesure d'offrir aux belligérants des prestations de haute valeur sous forme de marchandises, de transit et d'aide financière, et cela grâce aux efforts de tout le peuple. Il n'est pas dans mon intention de minimiser le labeur énorme de notre agriculture, mais je dois rappeler qu'au moment même de notre plus grand effort national la Suisse a été obligée de se procurer à l'étranger plus de 50 % des céréales et des matières grasses, 75 % du sucre, 100 % des denrées coloniales, des matières premières et produits semi-fabriqués qui lui étaient nécessaires. C'est donc une *erreur fondamentale* de croire qu'un pays comme le nôtre, si étroitement lié à l'économie mondiale, puisse se retirer dans une autarcie complète.

Si, pendant la guerre, la Suisse a lutté pour son pain et son indépendance, tous ses efforts tendirent, après la cessation des hostilités, à réaliser une *entente avec les vainqueurs* — ce qui fut déjà le cas avec l'accord Currie du 8 mars 1945 — à *contribuer à la reconstruction des pays dévastés* et à *se réintégrer dans l'économie mondiale*.

Il y aura cinq ans, le 2 septembre prochain, que cessaient les hostilités en Europe et en Asie. Non seulement les craintes d'un chômage émises chez nous aussi pendant la guerre ne se sont pas réalisées, mais la fin du conflit fut, contre toute attente, le signal d'une intense activité économique. Elle est due pour une bonne part à la politique clairvoyante du Conseil fédéral. Les négociations commerciales avec une série de grands et petits Etats se succédèrent pour ainsi dire sans interruption. Notre pays a avancé, dans les accords de paiement, environ 800 millions de francs en faveur de la reconstruction. Si l'on tient compte de ses prestations sur le plan humanitaire (Don Suisse, Secours aux enfants, Croix-Rouge, frais d'internement), des facilités de paiement accordées par la Confédération et l'économie privée, les prestations de la Suisse atteignent un montant total de deux milliards et demi de francs. Elle a, de ce fait, contribué spontanément, et dans la mesure de ses moyens, à améliorer la coopération économique internationale. S'inspirant de l'esprit du Plan Marshall, la Suisse a pratiquement supprimé toutes les restrictions à l'importation affectant les produits industriels et a adapté aux circonstances les mesures propres à protéger l'agriculture. C'est là une des mesures les plus importantes et les plus heureuses prises par le Conseil fédéral pour maintenir le pouvoir d'achat du franc suisse. La Suisse, faisant elle-même partie du petit nombre des Etats qui ne possèdent encore aucun contrôle des changes, seconde tous les efforts visant à réduire les droits d'entrée excessifs. Depuis 1921, la Suisse n'a plus procédé à un relèvement général des droits de douane et l'incidence douanière qui, en 1938, ressortait en moyenne — exception faite du tabac — à 15,8 % de la valeur des marchandises importées est tombée en 1945 à 6,4 %, en 1946 à 7,4 %, en 1947 à 7,9 % et en 1948 à 7,6 %, pour atteindre avec ce chiffre de nouveau à peu près l'incidence de 1922/25 ; pour 1949 l'incidence est environ 9 %.

I. RETOUR FORCÉ AU BILATÉRALISME

Les accords de paiement constituaient, sans aucun doute, un début plein de promesse pour le passage du bilatéralisme au multilatéralisme, et ils n'ont pas été défavorables à l'approvision-

nement de la Suisse. Malheureusement, la foi dans une rapide stabilisation de l'économie mondiale s'est révélée trompeuse. Comme les accords de Bretton-Woods ont fixé des parités trop élevées, nous nous trouvons placés devant le fait que les accords de paiement, malgré les bonnes intentions d'où ils sont partis et tout en tendant au multilatéralisme, évoluent de plus en plus vers le bilatéralisme. Afin d'éviter une rupture d'équilibre, notre exportation a dû être adaptée, par un contingentement, aux possibilités de paiement existantes. Une limitation plus accentuée de notre exportation aurait signifié pour notre pays un refus d'accorder l'aide à la reconstruction qu'il avait promise et aurait entraîné un recul à l'importation et en même temps une diminution de nos approvisionnements. Le Conseil fédéral et le Parlement, sont toutefois de l'avis que la période de nouvelles prestations sous forme d'avances d'une certaine importance doit être considérée comme révolue et qu'à l'avenir les divers accords doivent être conçus de manière à s'équilibrer eux-mêmes, c'est-à-dire sans de nouveaux crédits. En conséquence, une intensification des relations économiques de la Suisse avec le monde, comprenant le maintien des exportations traditionnelles et d'un certain tourisme étranger en Suisse, est subordonnée à une politique d'importation libérale, *car le volume de l'exportation et du tourisme dépend du volume de l'importation*. Cette politique est approuvée par la majorité du Parlement et du peuple suisse.

Il y a aujourd'hui à peu près une année que, sur l'ordre du Conseil fédéral, j'ai renseigné l'opinion, dans une conférence de presse, sur les difficultés grandissantes de notre politique commerciale. La politique réglant les relations commerciales de la Suisse avec l'étranger était, en effet, arrivée à un point critique. Après la cessation des hostilités, la Suisse s'est efforcée de rétablir son commerce avec les Etats européens et les pays d'outre-mer. A cet effet, les Etats intéressés devaient tout d'abord être mis en mesure de reprendre leur commerce extérieur, en d'autres termes la Suisse fut obligée d'avancer les sommes nécessaires à ce commerce. En février 1945 déjà, elle conclut avec la France le premier accord de crédit, qui fut suivi d'arrangements du même genre avec d'autres Etats. Comme nous l'avons déjà relevé, le total des sommes ainsi avancées par la Suisse s'élève à 800 millions de francs environ. Bien qu'il s'agisse d'accords bilatéraux, à base de « clearing », les

nouveaux arrangements n'en tendaient pas moins au multilatéralisme dans le sens d'une politique libérale. Du fait des crédits ouverts par la Suisse et de la disposition selon laquelle le manque d'importations en Suisse peut être compensé par des versements en or, ces accords visaient à une augmentation du volume des échanges. On espérait que, par ce moyen, le commerce serait libéré du corset du bilatéralisme et que la tendance au multilatéralisme pourrait se faire jour.

Ces espoirs furent déçus. En juillet 1947, la monnaie anglaise se révéla trop faible, si bien que la convertibilité de la livre ne put être maintenue ; à fin 1948, les crédits accordés par la Suisse étaient épuisés et, en même temps, les réserves d'or des Etats disparaissaient lentement. Conséquence : le commerce extérieur devait être adapté aux nouvelles possibilités, ce qui signifiait le *retour au « clearing »* ou à un strict bilatéralisme. Le commerce n'est plus possible que dans le cadre des balances commerciales équilibrées entre deux pays. Cela signifie pratiquement : contraction de notre commerce extérieur, parce que nous ne pouvons plus livrer que dans la mesure où notre partenaire nous assure les moyens nécessaires par ses importations en Suisse.

Cet état de choses nous cause toutefois de sérieuses difficultés. Si le trafic des marchandises diminue, parce qu'il fait l'objet de limitations, les négociations commerciales deviennent plus ardues ; en même temps, les différents groupements économiques entrent chez nous en compétition pour le partage du « gâteau ». L'exportation devant se contenter du produit de l'importation, il est nécessaire de la contingenter au montant de l'importation. Mais la principale difficulté provient pour nous de la demande de l'étranger de ne recevoir de la Suisse que des marchandises indispensables. Ces marchandises représentent pour la plupart des biens de production (produits chimiques et machines), alors que nous avons un intérêt primordial à trouver aussi un écoulement pour nos biens de consommation (textiles, montres, etc.), que l'étranger est trop enclin à considérer comme des articles de luxe non essentiels et à éliminer, en conséquence, des traités de commerce. Et nous avons également à défendre l'exportation dite indirecte — revenus de contrats de licences et de créances financières — en même temps que notre industrie touristique, qui occupe une place importante dans les négociations. Déjà précédemment, la part de

devises réservée par l'étranger au tourisme était très faible ; en présence de la nouvelle contraction des échanges, il est encore plus difficile d'assurer une part équitable à l'industrie touristique. Mais comme la politique commerciale de la Suisse doit tenir compte de tous les intérêts, une lutte opiniâtre est menée sur ce point.

Un regard sur les différents États avec lesquels nos relations commerciales sont réglées contractuellement montre, d'une manière frappante, à quel point la situation s'était aggravée. Le trafic avec la Suède a dû être réduit à une fraction d'autrefois. Des accords définitifs n'ont pas encore été conclus avec l'Espagne et le Portugal. Le commerce de la Suisse avec le Canada est fortement passif pour notre pays — un changement favorable peut être attendu, grâce au fait que l'importation de marchandises suisses au Canada sera pratiquement libre dès le 1^{er} avril prochain — et nos relations avec l'Argentine laissent à désirer, malgré l'accord commercial. A fin février 1949, la Suisse est parvenue à une entente avec l'Angleterre, après plusieurs interruptions des pourparlers. De même, après *une absence passagère de statut contractuel*, de nouveaux accords ont pu être conclus avec la Trizone et la France. Le trafic avec les pays de l'Est a marqué plutôt une tendance à s'accroître, puis s'est stabilisé l'année écoulée à 11 % de nos exportations totales, mais il a été assombri par les négociations très difficiles et particulièrement pénibles pour le règlement des nationalisations. Les résultats obtenus jusqu'à présent avec la Yougoslavie, la Pologne et la Tchécoslovaquie ne sont sans doute pas satisfaisants.

II. RETOUR A UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL

Lorsque la Suisse, il y a à peu près un an, adhéra à l'O.E.C.E., c'est-à-dire à l'Organisation de coopération économique européenne créée en vertu du Plan Marshall, elle le fit non pas seulement à la condition que les statuts de cet organisme contiennent une « clause suisse », mais avant tout aussi en considération du fait que notre pays a déjà largement réalisé les tâches recommandées par l'O.E.C.E. : la Suisse dispose d'une monnaie forte, d'une économie intacte et de finances solides ; elle ne connaît pas le

contrôle des devises et poursuit une politique commerciale libérale, autant de buts que les autres Etats membres de l'O.E.C.E. cherchent à atteindre. L'aide du Plan Marshall n'a pu remédier que partiellement, jusqu'à présent, aux difficultés de ces Etats et ce n'est qu'après la vague de dévaluations du mois de septembre dernier que le postulat primitif de l'O.E.C.E., formulé le 6 septembre 1948 sous une forme concrète, fut mis en valeur. Cette recommandation de l'O.E.C.E. vise à supprimer les entraves apportées au commerce, provisoirement jusqu'à 50 % à partir du 15 décembre 1949, et à ne pas appliquer de discriminations, sous la réserve toutefois que les pays à monnaie faible peuvent faire des exceptions à ce régime, s'il leur cause des difficultés de paiement vis-à-vis des pays à monnaie forte, la Suisse par exemple. Les Etats membres de l'O.E.C.E. ont été invités dans la suite à communiquer à l'organisme de Paris, jusqu'au 1^{er} octobre, pour quels produits ils étaient prêts à supprimer les entraves au commerce extérieur et à abolir, à cet égard, les mesures discriminatoires.

Bien entendu, la Suisse ne pouvait qu'accueillir favorablement la recommandation de l'O.E.C.E. du 13 août 1949, bien que les réserves mentionnées enlevassent à cette dernière de sa valeur pour notre pays. Comme toujours, il se révéla que des recommandations aussi générales n'acquièrent une importance réelle que s'il est possible d'en prévoir l'application dans des cas déterminés et d'en faire l'expérience dans la politique commerciale. La Suisse s'attacha, dès lors, à mettre ces recommandations en pratique dans une série d'accords de commerce bilatéraux.

Un premier accord a été conclu avec l'*Allemagne occidentale*. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} septembre 1949, ne règle, il est vrai, que le trafic des marchandises, mais il est inspiré par un large esprit de libéralisation, dont notre industrie textile est appelée en particulier à profiter.

Le 26 octobre 1949 a été conclu avec l'*Union économique belgo-luxembourgeoise* l'accord qui, jusqu'à présent, va le plus loin dans la voie de la libéralisation du trafic des marchandises et des paiements. Ce groupe de pays a non seulement renoncé à la plupart des restrictions d'importation et d'exportation vis-à-vis de la Suisse, mais il a accepté aussi de revenir à un trafic des paiements entièrement libre (y compris le mouvement des capitaux). Le tourisme également est libéré, presque complètement, des entraves

auxquelles il était soumis. Pour les produits agricoles, le nouvel accord prévoit des listes en général satisfaisantes ; en ce qui concerne l'industrie, un tiers des produits textiles suisses peut dorénavant être exporté librement.

Au début du mois de novembre dernier, est intervenue avec l'*Italie* une entente que l'on peut considérer comme favorable. Celle-ci est basée sur un trafic réciproque libéral. Le système des compensations a été maintenu, l'Italie ne faisant dorénavant pas de distinction entre les marchandises non essentielles, celles qui sont d'une utilité relative et les marchandises essentielles, et cela sans contingentement et sans clearing. En outre, l'Italie a consenti à supprimer les licences d'importation en ce qui concerne une série de produits importants pour l'exportation suisse. Pour obtenir des libérations plus étendues, notamment dans le domaine des importations « a dogana », il faut attendre que les négociations tarifaires, prévues pour le mois de février, aient eu lieu.

L'accord du 1^{er} décembre 1949 avec la *France* abolit vis-à-vis de la Suisse, à partir du 15 décembre, les licences d'importation pour un millier environ de positions, ce qui libère 40-50 % de nos exportations en France. Restent, pour le moment, soumises à la licence d'importation, notamment, les marchandises suivantes : fromage, colorants, produits pharmaceutiques, horlogerie, gros matériel électrique, moteurs Diesel, etc. De plus, des contingents supplémentaires d'une valeur de 50 millions de francs ont été stipulés pour l'exportation en France de marchandises suisses non libérées. De nouvelles négociations pour d'autres libéralisations doivent avoir lieu dans un proche avenir.

Nous avons déjà mentionné les négociations qui ont abouti au règlement provisoire de nos relations commerciales et financières avec la *Grande-Bretagne*. En revanche, des difficultés subsistent à l'égard de la *Hollande* et des *Pays nordiques*, en particulier avec la Suède, qui, après avoir réduit à peu près de moitié sa dette de 30 millions de francs, craint de nouvelles pertes d'or. La situation est la même à l'égard de la Norvège et du Danemark ; le solde passif du Danemark envers la Suisse et sa politique de discrimination dans le domaine agricole rendent la libéralisation à tel point difficile qu'il faudra tout d'abord ranimer notre accord avec ce pays, comme aussi celui avec la Suède, pour procurer plus de francs suisses à ces Etats.

Les mesures de libéralisation de la Suisse

ont été portées à la connaissance de l'O.E.C.E. par un memorandum du 20 décembre 1949. Il en ressort que deux tiers de l'importation suisse sont entièrement libres et que le tiers restant concerne des marchandises telles que les céréales, le charbon, etc., qui ne sont pas limitées quantitativement, comme produits importés en masse, mais sont soumises à un contrôle politico-commercial à des fins de compensation. Les importations libres de restrictions quantitatives en Suisse atteignent 56,5 % dans les secteurs des denrées alimentaires et des produits de l'alimentation animale, 80 % dans celui des matières premières et 97,5 % dans le domaine des produits manufacturés, ce qui fait une moyenne de 85 %. Si l'on tient compte du fait que les mesures de contrôle prémentionnées ne sont pas à proprement parler limitatives, 93 % de l'importation suisse est libre, alors que 7 % seulement est effectivement assujetti à des restrictions. La Suisse figure à cet égard en tête de tous les Etats membres de l'O.E.C.E. et est disposée à poursuivre cette politique libérale, comme contribution à la reconstruction économique de l'Europe, à la condition que les autres pays libèrent également le commerce de ses entraves, en ne discriminant pas la Suisse.

III. QUESTIONS ACTUELLES DE POLITIQUE COMMERCIALE

Aujourd'hui encore, des efforts considérables sont faits en vue de relever l'économie mondiale, efforts dont l'importance est décisive pour notre pays, si fortement dépendant du marché mondial. Les accords de commerce et de paiement que la Suisse a conclus avec de nombreux pays — depuis quelque temps sans accorder de nouveaux crédits — ne constituent pas seulement une contribution tangible à la reconstruction d'une économie mondiale basée sur la raison et sur la division du travail ; ils sont en même temps le meilleur instrument à notre disposition pour la défense de nos légitimes intérêts dans le domaine de la politique économique internationale. Depuis la fin de la guerre, la Suisse a conclu en tout 123 accords de commerce et de paiement avec 25 Etats.

L'existence des accords commerciaux nous est à tous indispensable et, si l'on veut servir son pays, on ne doit, par une politique à courte vue, en rendre la conclusion impossible.

La Suisse n'est pas membre de l'ONU ; elle n'a pas non plus adhéré aux deux accords de Bretton Woods, car elle ne voulait pas que les décisions relatives à sa politique monétaire soient entre les mains d'organismes étrangers. A La Havane, elle a essayé de défendre sa position particulière, à savoir que sa balance des paiements, contrairement à celle des autres pays, est intacte. En chiffres ronds, le 32 % de la production de notre pays doit être vendu sur le marché mondial, une proportion extrêmement élevée si on la compare à celle d'autres pays, dont le pour cent d'exportation varie souvent autour de 10 % environ, alors qu'il atteint 7 % seulement aux Etats-Unis. Les quatre cinquièmes environ de nos exportations sont classés parmi les « non essentiels » par les pays étrangers les plus importants.

Exception faite des U.S.A. et de la Belgique, notre politique économique s'est également développée, l'année dernière, selon la *devise* : lutte contre la discrimination à l'égard des marchandises soi-disant pas nécessaires ou peu nécessaires. Parmi les produits suisses d'exportation, les machines, les matières colorantes et les produits pharmaceutiques sont considérés comme d'importance vitale, ainsi que, dans d'autres branches de production, les produits encore proches des matières premières.

Il me paraît nécessaire de mentionner tout d'abord un malentendu qui s'est fait jour en Suisse même : ¹

« On entend dire ici et là que cela n'a pas de sens d'obliger l'étranger à acheter des produits dont il ne veut pas et d'exercer une influence sur la structure de nos exportations au moyen des interventions de l'Etat. Cette manière de considérer les choses est complètement erronée. La Suisse n'a jamais imposé à un pays un produit dont les consommateurs ne voulaient pas. Même lorsque les accords prévoient des contingents d'importation de marchandises suisses, jamais un pays bénéficiant d'une économie en principe libre n'a le devoir de prendre livraison de la marchandise ; il est uniquement dans l'obligation d'accorder le permis d'importation et de devises, pour autant, néanmoins, que les importateurs

¹ Voir Rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse en 1948 publié par le «Vorort» de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

le demandent, en d'autres termes, pour autant que les produits suisses trouvent acheteur sur le marché étranger.

En revanche, la Suisse a toujours lutté avec la plus grande énergie pour le maintien de la structure historique de son exportation. Son but était, en cela, de se défendre contre le dirigisme pratiqué à l'étranger et la réglementation des importations par l'Etat. Il ne peut être question pour nous d'accepter sans réagir que les ressources financières accumulées en Suisse par les autres pays au moyen de leurs exportations soient utilisées selon leur bon plaisir par des autorités monétaires et économiques étrangères, ceci au détriment d'industries suisses traditionnelles et capables de concurrence. Cette lutte contre les empiétements du dirigisme se justifie d'autant plus que les livraisons de l'étranger à la Suisse se composent également, en grande partie, de « non essentiels », dont l'importation en Suisse ne rencontre pas le moindre obstacle ».

Je suis, comme le Vorort, sincèrement convaincu que c'est en adoptant cette attitude que la Suisse contribue le mieux à promouvoir une division internationale du travail plus rationnelle et à reconstruire l'économie mondiale. En fait, d'innombrables observations montrent que, dans de nombreux pays, la répartition des devises ne se fait pas seulement selon le principe de la préférence donnée aux biens d'investissement et de l'économie des devises, mais qu'elle est utilisée dans une large mesure pour la protection des industries du pays contre la concurrence suisse. Fréquemment aussi on constate que l'on protège délibérément des projets de construction d'inspiration autarcique, élaborés sans que le jeu de la concurrence puisse se faire sentir, donc dans des conditions artificielles.

En outre, aucun des pays connaissant la réglementation des devises n'a réussi, ou même sérieusement essayé, de réduire à l'intérieur de ses propres frontières la fabrication de produits « non essentiels » dans la mesure où il en réduisait l'importation. Il se produit donc souvent, à l'abri d'une protection artificielle, une augmentation de la production comme jamais elle n'aurait pu avoir lieu dans des conditions de concurrence normales. Cette production, protégée ou créée artificiellement, est en général plus chère que la concurrence, tenue à distance par le refus d'attribution de devises.

Il en est résulté que de la main-d'œuvre fut distraite des activités plus importantes et plus rentables ; et l'on vit croître les besoins d'importation et, par conséquent, le besoin de devises destinées à l'achat de biens d'investissement, de matières premières et de produits mi-fabriqués nécessaires à cette production considérable née dans des conditions artificielles de prospérité.

En d'autres termes, les restrictions exagérées mises à l'importation par le moyen de la réglementation des devises ont des effets identiques à toute autre mesure extrême de protection. Elles ont pour résultat de réduire les échanges internationaux et la division internationale du travail, donc de diminuer la production et l'activité économique. A longue échéance, elles ne peuvent amener l'économie de devises que l'on attend d'elles. Ce n'est donc pas uniquement dans son intérêt que la Suisse demande sans cesse qu'en fixant la nature de l'importation on tienne suffisamment compte des besoins réels, et que ceux-là ne soient pas dans une trop grande mesure les victimes du dirigisme.

Le moment est maintenant venu de dire quelques mots du « Plan Marshall », tout en rendant également hommage à l'activité importante de la Commission économique pour l'Europe (E.C.E.), installée à Genève. L'« aide Marshall », largement distribuée par les Etats-Unis, a sans aucun doute grandement contribué à l'amélioration de la situation économique mondiale, de celle de l'Europe occidentale avant tout. Sans cette aide, plusieurs pays européens, dont l'approvisionnement se trouvait déjà à un niveau dangereusement bas, auraient été contraints de réduire à tel point leurs achats de matières premières et de produits alimentaires que l'on pouvait craindre un recul de la production, un marasme général, voire des événements politiques et sociaux lourds de conséquence. On comprendra donc qu'à la fin de l'année dernière le Conseil fédéral se soit exprimé d'une manière tout à fait positive au sujet du Plan Marshall. Il l'a fait en ces termes :

« La Suisse se plaît à souligner le rôle qu'a joué cette œuvre dans la reconstruction de l'Europe, à l'heure où un sort contraire semblait réservé aux populations de ce continent. Les ruines, l'insécurité du lendemain, l'épuisement des économies, le désarroi des esprits, tout annonçait l'imminence de nouveaux bouleversements. L'effort commun et le secours de l'Amérique ont fait du moribond un convalescent.

» La Suisse, épargnée par la tourmente, n'a pas besoin d'une aide financière. Au contraire, dès la fin des hostilités elle a contribué, dans la mesure de ses moyens, à la reconstruction des pays européens ravagés. Des mobiles d'humanité et de solidarité européenne et son propre intérêt l'y poussaient. L'avenir de la Suisse est inséparable de celui de l'Europe. On ne saurait, en effet, concevoir qu'un pays puisse demeurer prospère économiquement au milieu de pays courant à la ruine. Sans doute, à ce titre, l'aide américaine s'est-elle fait sentir pour la Suisse de façon positive.

» En octroyant son appui, l'Amérique a demandé aux pays européens, à juste titre, de travailler au rétablissement de leur économie dans un esprit d'étroite collaboration, en tendant à supprimer les obstacles artificiels qui les séparent depuis plus d'une décennie. Ces conditions répondent aux principes si chers à la Suisse, qui s'en est toujours inspirée dans la conduite de ses affaires économiques.»

L'importance de l'aide ne doit pas être minimisée par les quelques observations qui suivent et qui tiennent tout particulièrement compte du point de vue suisse ; elles sont extraites du « Rapport du Vorort sur le commerce et l'industrie de la Suisse ». L'aide Marshall jette en effet quelques ombres ; elle est également de nature problématique dans la mesure où elle renferme des tendances dirigistes.

L'aide des Etats-Unis est une affaire claire et simple pour autant qu'elle permet aux pays bénéficiaires d'acquérir dans la zone dollar des denrées alimentaires et des matières premières. En revanche, l'essai d'activer l'échange des marchandises entre les pays bénéficiaires par la création de droits de tirage est une tâche notablement plus difficile. On a pu rapidement constater que les estimations et les calculs établis sur la base de balances de paiements approximatives, afin de déterminer les droits de tirage, n'étaient, dans une large mesure, pas exacts. Aussi l'entière utilisation en temps utile, et surtout l'utilisation rationnelle des droits de tirage s'est-elle heurtée à des difficultés. Le fait que plusieurs pays n'ont pas été en mesure d'utiliser entièrement les droits de tirage qui, pourtant, leur avaient pour la plus grande partie été accordés à titre gracieux est une preuve indiscutable de la faiblesse des chiffres de base. La cause des perturbations intervenues doit être recherchée dans l'impossibilité d'effectuer

des livraisons dans laquelle se sont trouvés certains pays à l'égard desquels des droits de tirage avaient été créés. Le fait qu'il n'a pas été recouru aux droits de tirage parce que d'importants moyens de paiement en monnaie faible étaient disponibles reflète cette situation du côté monétaire. Les discussions étendues qui eurent lieu au sujet de l'utilisation multilatérale des droits de tirage n'ont connu qu'un succès très modeste, car les pays qui avaient des raisons de craindre de ne pas obtenir de cette manière les dollars dont ils avaient besoin se sont énergiquement opposés à toute liberté dans ce domaine. L'expérience faite avec les droits de tirage n'a pas seulement montré combien tous les calculs et les estimations étaient incertains, mais aussi combien la capacité de livraison et la capacité de concurrence, au point de vue des prix, étaient inégales et dans quelle mesure regrettable les pays européens étaient soumis à un contrôle économique. Les estimations erronées, ainsi que l'absence de multilatéralité dans les droits de tirage, ont obligé de nombreux pays à utiliser leurs avoirs d'une façon défavorable du point de vue des prix, ou à ne les utiliser qu'avec retard, ou encore de façon incomplète. Cette portion de l'aide Marshall n'a pas été complètement efficace ; elle a donc besoin d'être améliorée dans le sens d'une plus grande multilatéralité.

Les Etats-Unis d'Amérique ayant mis à disposition les sommes prévues par le Plan Marshall en vue de favoriser l'échange des marchandises entre les pays bénéficiaires de l'aide américaine, l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.) a déployé ses efforts dans la même direction. Les tentatives de cette organisation en vue de supprimer les entraves au commerce ont, d'une façon assez paradoxale, entraîné le danger que le pays qui, par sa politique de la porte ouverte à l'importation, avait déjà le plus largement contribué à l'élimination des entraves, c'est-à-dire la Suisse, soit très sérieusement défavorisé. Afin de travailler dans le sens désiré par les Etats-Unis, le Conseil de l'O.E.C.E. prit, en date du 13 août 1949, une décision par laquelle les Etats membres furent invités à annoncer, jusqu'au 1^{er} octobre 1949, les restrictions d'importation quantitatives abrogées à cette date, ou qu'ils avaient l'intention de supprimer. Les Etats membres furent en outre invités à éviter toute discrimination non motivée par la balance des paiements. Ainsi, non seulement la possibilité fut

réservée de remplacer les contingents d'importation quantitatifs par des restrictions de devises, mais pour la première fois dans un document international on a prévu le « droit » d'appliquer, pour tenir compte de la situation de la balance des paiements, une discrimination à l'égard de certains pays, pratiquement à l'égard des pays à monnaie forte. Cela est le résultat d'une décision paraissant à première vue libérer les échanges internationaux de marchandises des entraves existantes, mais qui, en fait, ouvrirait la porte à de nouvelles restrictions discriminatoires. On peut ainsi se rendre compte combien souvent l'apparence et la réalité sont éloignées l'une de l'autre, et combien profondément l'Europe souffre encore des réglementations en matière de devises ; cela permet également de constater que toute réglementation en matière de devises permet l'application de mesures arbitraires relevant de la politique autarcique.

La deuxième partie de l'aide Marshall dans laquelle l'économie planifiée peut se développer réside dans l'emploi des fonds dits de contre-partie (*counterpart funds*). Conformément aux accords bilatéraux conclus dans le cadre du Plan Marshall, les pays bénéficiaires de l'aide américaine doivent déposer, dans leur propre monnaie, des montants de même importance que ceux qu'ils reçoivent à titre d'aide. Ils ne peuvent disposer de ces fonds qu'avec l'approbation de l'administration du Plan Marshall. Dans la mesure où les montants ainsi réservés sont utilisés pour l'acquisition de denrées alimentaires et de matières premières, pour l'amortissement de la dette publique, pour le renforcement des réserves des banques d'émission, pour le redressement économique proprement dit, ainsi que pour le financement des dépenses publiques au sens étroit, ils constituent sans aucun doute une aide utile et justifiée économiquement. Cependant, dans bien des pays, les sommes disponibles du fonds de contre-partie sont utilisées en grande partie pour des investissements. Comme ces derniers sont généralement effectués d'après des plans établis par l'Etat, le danger existe de voir le pays recourir à une autarcie croissante et, ultérieurement, à des mesures protectionnistes pour sauvegarder des investissements faits à tort. Seul un contrôle très strict par les autorités américaines pourra empêcher, ou du moins maintenir dans des limites supportables, une telle manière de faire. Des répercussions dans le sens d'un renforcement des

mesures de planification ou d'autarcie seraient en opposition avec le but principal de l'aide Marshall, qui tend aussi tout spécialement à libérer le monde des tendances autarciques. Relevons en passant qu'à part quelques exceptions sans importance la Suisse se trouve exclue des livraisons faites dans le cadre des investissements effectués grâce aux dollars Marshall, de même que des autres achats réalisés au moyen de l'aide américaine. Là aussi nous espérons que dans les mois à venir on tiendra mieux compte de la situation de notre pays.

Tout le monde sait que la vague de dévaluations survenue en septembre a été fortement encouragée par des milieux américains influents et partisans du Plan Marshall. Il faut reconnaître que la surévaluation notoire de quelques monnaies provoquait une diminution de la capacité de concurrence des pays en question *en matière de prix*, particulièrement à l'égard des monnaies saines.

Par la suite, ce phénomène causa également de telles difficultés à notre exportation, au tourisme et aux exportations invisibles, que nous nous vîmes de plus en plus contraints de continger notre exportation dans la mesure où les importations, qui diminuaient, pouvaient encore l'alimenter.

D'autre part, l'exportation des produits suisses fut stimulée artificiellement par la surévaluation des monnaies, de sorte que même des industries orientées vers le marché intérieur se mirent à exporter.

Cependant, l'étranger ne disposait pas, et de loin, de moyens de paiements suffisants, et la répartition aux différents requérants des contingents d'exportation encore disponibles devient une affaire toujours plus compliquée.

La correction provoquée par la dévaluation ne pourra apporter d'allègement à la situation embrouillée dans laquelle se trouve le commerce international, ainsi qu'on vient de le voir, que si elle est accompagnée d'un relâchement complet des empiétements du dirigisme et des mesures de protection douanière.

La Suisse, dans l'intérêt même de la coopération et de la solidarité internationales, n'a pas dévalué ; elle est donc d'autant plus en droit de s'attendre à ce que l'on mette au plus vite un terme à la discrimination dont elle est la victime dans le cadre de l'O.E.C.E., ainsi qu'à la différence que l'on veut faire entre « *essentials* » et « *non essentials* ».

Le Conseil fédéral a déployé de grands efforts pour faire entrer dans notre pays, après la guerre, la plus grande quantité possible de marchandises dont on manquait. Si nous avions suivi une politique égoïste, la conséquence aurait été que la Suisse se serait trouvée dans l'obligation d'ouvrir plus de crédits encore qu'elle n'en a accordés.

La politique commerciale libérale du Conseil fédéral est dictée par les intérêts supérieurs du pays, et c'est sous ce même angle qu'il faut apprécier sa politique de crédits ; elle a en tout cas contribué à ce que le chômage, jusqu'à aujourd'hui, ne sévisse pas chez nous de façon notable.

Mais la politique commerciale ne doit pas être jugée sous cet angle seulement ; elle a un deuxième aspect, non moins important, en ce sens qu'elle constitue un élément essentiel de l'ensemble des efforts tendant à juguler la spirale des salaires et des prix, et à lutter contre l'inflation.

Il y a toujours chez nous des gens, en particulier depuis la vague de dévaluations de septembre 1949, qui croient que le salut réside dans les restrictions à l'importation. Ce sont les mêmes qui croient volontiers voir déjà une crise là où il ne s'agit que d'un simple retour à la vie économique normale. On ne peut encore, en effet, parler de crise dans notre pays. Des restrictions quantitatives à l'importation, à part celles dictées par la politique agricole, sont des mesures qu'il faut étudier de très près. Elles sont une épée à deux tranchants. Si nous avons recours à de semblables mesures, nous risquons de voir l'étranger prendre des contre-mesures correspondantes. Les liens étroits qui nous lient à l'économie mondiale nous obligent à bien réfléchir avant de décider la mise en vigueur de telles restrictions.

Lorsqu'en 1947 et 1948 notre balance commerciale accusa l'important déficit d'un milliard et demi, on ne manqua pas de faire remarquer que ce déficit pourrait, en fin de compte, constituer un danger pour notre monnaie, que la balance des paiements, d'active qu'elle était jusque-là, devenait passive, qu'il s'ensuivrait un resserrement de nos réserves monétaires, et avec lui toute la série des mesures qui en découlent, soit restrictions d'importations, etc. Mais le phénomène ne comportait aucun danger. Avant-guerre, la Suisse avait normalement un bilan déficitaire de 600 à 700 millions de francs. Si nous traduisons ce bilan déficitaire en prix

actuels, nous constatons qu'un déficit annuel de la balance commerciale de douze à treize cents millions pourrait être considéré comme supportable dans l'avenir. Notre balance des paiements n'était aucunement en danger ; elle ne l'est pas non plus aujourd'hui.

En réalité, le problème se pose de façon inverse. Si nous considérons les statistiques relatives à 1949, nous constatons un très fort recul du surplus des importations, qui n'atteindra même pas 335 millions de francs, comparé à un déficit normal de 1,2 à 1,3 milliard.

En outre, le développement des importations depuis la vague de dévaluations n'est nullement préoccupant, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

		<i>Importation</i>		
		<i>en millions de quintaux</i>	<i>en millions de fr.</i>	
Octobre	{	1947	7,7	441,0
		1948	5,8	348,1
		1949	6,3	297,3
Novembre	{	1947	8,0	480,6
		1948	6,6	370,5
		1949	6,5	319,7
Décembre	{	1947	8,6	515,7
		1948	6,7	420,3
		1949	6,7	366,6
Janvier	{	1948	7,9	485,6
		1949	5,5	363,3
		1950	4,7	278,6

Une personnalité de l'industrie suisse, M. Hans Schindler, de la fabrique de machines Oerlikon, s'est aussi très nettement prononcée contre des mesures de protection prises par l'Etat, en déclarant :

« Des interdictions d'importation, d'investissements, et des mesures semblables n'ont pas seulement pour effet de protéger

des exploitations qui en valent vraiment la peine. Elles peuvent empêcher les industries protégées de prendre des mesures d'adaptation devenues nécessaires. Il est important que l'industrie et une partie de l'artisanat, qui se trouvent aujourd'hui aux prises avec la concurrence internationale, continuent la lutte et ne soient pas enfermées dans l'atmosphère de serre chaude d'une économie autarcique.

» Si nous limitons notre importation par des mesures officielles, nous empêchons les étrangers de se créer des ressources en francs suisses, c'est-à-dire les moyens financiers qui rendent notre exportation possible.

» C'est à la liberté dont a joui notre importation durant ces dernières années que nous sommes redevables d'avoir bénéficié jusqu'à aujourd'hui d'un degré d'occupation aussi élevé. Une politique protectionniste n'aurait jamais pu conduire à l'accumulation de ressources aussi importantes en francs suisses en mains étrangères et nous aurions, par conséquent, reçu moins de commandes pour l'exportation.

» Le moyen des restrictions à l'importation n'est ni recommandable ni efficace si l'on veut atténuer des fluctuations passagères dans le degré d'occupation ou supprimer le chômage, car il conduirait à une autarcie toujours plus grande et, par là même, à un appauvrissement progressif.

» L'importation entrant dans notre pays en contrepartie de créances anciennes n'est pas un mal, bien au contraire, elle augmente notre approvisionnement en marchandises. Nous avons, depuis des décennies, payé une partie de nos importations au moyen de revenus provenant de nos placements à l'étranger. Cela ne nous a pas appauvris ; notre prospérité, au contraire, a augmenté, et nous reconnaissons avec gratitude que nous n'avons pu conserver cette prospérité que grâce au fait que nous avons été épargnés par les deux guerres mondiales. »

Il est compréhensible que la dévaluation ait provoqué, de la part des branches exposées aujourd'hui à une plus forte concurrence, des demandes de protection, en particulier l'introduction de restrictions à l'importation. Cependant, même si l'on tient compte des difficultés éprouvées par quelques groupes de producteurs, il n'est pas possible de donner aujourd'hui une suite favorable à de tels vœux.

Etant donné la liaison étroite existant entre nos possibilités d'exportation et le volume de nos importations, des restrictions d'importation porteraient immédiatement préjudice à notre exportation, et toucheraient par là même cette branche de l'économie dont les possibilités de vente, comme l'expérience le montre, exercent une influence considérable sur la situation économique et le degré d'occupation de notre pays. Nous éloigner des principes libéraux suivis jusqu'ici en matière de commerce extérieur aurait donc pour nous des conséquences nuisibles, qui ne seraient pas compensées, si l'on considère l'ensemble de l'économie, par les avantages résultant de restrictions à l'importation. D'autre part, nous croyons pouvoir affirmer que tant que l'économie d'exportation est en quelque sorte assurée d'un certain degré d'occupation, l'économie interne n'aura pas à subir de trop violents contre-coups. Les accords commerciaux les plus récemment conclus viennent à nouveau de prouver clairement combien une politique libérale en matière de commerce extérieur est dans l'intérêt bien compris de notre pays.

Protection de l'agriculture suisse

Au contraire de ce qui a été fait à l'égard d'autres branches de l'activité économique, le Conseil fédéral, conformément aux assurances données à l'agriculture, a fixé depuis la fin de la guerre des restrictions quantitatives à l'importation des produits agricoles. Une protection raisonnable de l'agriculture est nécessaire ; mais c'est sur l'ampleur de cette protection que les opinions divergent fréquemment.

On a calculé que sur 5 milliards d'importation, 800 millions environ concernaient des produits agricoles dont la protection peut être considérée comme nécessaire.

Ils sont protégés à concurrence de 790 millions environ. Pour 10 millions environ, il n'existe pas de protection spéciale (il s'agit surtout d'importation de raisin frais). Cependant, en matière de protection de l'agriculture, nous ne pouvons arriver à nos fins par le seul moyen des restrictions à l'importation. Il est tout aussi important que nous assistions à une adaptation de la production aux circonstances de fait. La Confédération ne songe pas à refuser

à l'agriculture ce dont elle a besoin ; mais cette prestation ne saurait être unilatérale. L'agriculture devra tenir compte des intérêts de l'ensemble de notre économie et de la situation actuelle des autres secteurs de l'économie. On ne peut néanmoins contester que l'agriculture suisse, sous réserve du caractère surtout commercial et industriel de notre pays, ait besoin d'une protection particulière si elle doit conserver ses exploitations petites et moyennes, et garder la signification démographique et économique qu'elle possède aujourd'hui. Il est donc réjouissant de constater que de larges milieux non agricoles ont également compris cette situation et que, de ce fait, des pourparlers menés l'année dernière avec les autres grandes associations économiques au sujet d'un nouveau statut de l'agriculture ont conduit à un rapprochement considérable des opinions jusque-là opposées. Qu'une bonne étoile veille sur cet important projet de loi nouvelle sur l'agriculture, lors de son passage devant le Parlement et, le cas échéant, lors du vote populaire !

En résumé, nous croyons que la politique de la porte ouverte, suivie jusqu'ici par le Conseil fédéral, est dans l'intérêt général de notre pays ; nous ne connaissons probablement pas, dans le proche avenir, de nouvelles restrictions massives des importations, à la condition cependant que notre pays ne soit pas la victime de discriminations inadmissibles en matière de politique commerciale et financière, et qu'un « dumping » étranger n'oblige pas le Conseil fédéral à prendre des mesures de défense. Les efforts internationaux pour la libération du commerce mondial constituent aussi des directives pour notre politique en matière de commerce extérieur, car, sans importation aussi libre que possible, il n'y a pas pour notre pays suffisamment de possibilités d'exportation. Une concurrence accrue ne peut, à la longue, être neutralisée que par le maintien de notre capacité de production.

C'est dans ce sens également qu'il faut interpréter la récente déclaration de la Délégation fédérale des finances, qui dit :

« Pour notre pays, la période de haute conjoncture est sans doute dans le domaine du passé. Mais il serait exagéré de parler aujourd'hui déjà de crise. On ne doit faire appel à l'aide fédérale que lorsque l'on se trouve dans une situation vraiment critique, et seulement pour résoudre des problèmes qui ne peuvent l'être qu'avec l'appui de la Confédération.

» On ne devrait pas estimer comme allant de soi, moins encore comme étant de bon ton, le fait de s'adresser à la Confédération pour vaincre une difficulté avant d'avoir essayé toutes les autres possibilités d'en venir à bout. »

La situation de notre pays est un peu différente dans le domaine de la *politique douanière*. Il est de plus en plus clair que le renforcement progressif de la protection douanière à l'étranger engagera le Conseil fédéral à élaborer aussi un nouveau tarif douanier général, qui nous permettra de nous défendre avec succès sur le terrain des droits de douane contre des fortes barrières douanières élevées par les pays étrangers. Il va donc de soi que, pour des raisons de politique économique et commerciale, certaines grandes associations économiques et différentes associations du commerce et de l'industrie, ainsi que le Conseil national et le Conseil des Etats, par la voie de motions, aient invité le Conseil fédéral à élaborer un nouveau tarif d'usage. Mais ce nouveau *tarif de négociation* ne doit être ni trop protectionniste ni trop fiscal dans sa forme finale.

IV. SITUATION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Lorsqu'en 1941 le Conseil fédéral nomma un délégué aux possibilités de travail et que l'on prépara dans le détail des plans de travaux de crise pour des milliards de francs, de nombreux milieux craignaient qu'un chômage important n'apparût dans notre pays après la fin des hostilités. C'est heureusement le contraire qui s'est produit, et la Suisse a bénéficié jusqu'il y a peu de temps d'un état de « haute conjoncture ». Depuis quelques mois cependant, on note des signes évidents d'un réel tassement de la conjoncture, et cette tendance a encore été accentuée par la dévaluation survenue le 18 septembre dans trente pays environ. Se fondant sur l'idée juste que les conditions d'une dévaluation faisaient complètement défaut, le Conseil fédéral a eu néanmoins raison de s'en tenir fermement à la parité-or du franc suisse. La situation actuelle ne peut en aucune manière être comparée à celle de 1936. Nous avons alors plus de 100.000 chômeurs, notre pays, avec ses prix très élevés, constituait un îlot de vie chère, et il était même impossible, dans une ville aussi favorablement située que Berne, d'obtenir des prêts hypothécaires en premier rang.

Notre situation économique, aujourd'hui encore, peut être qualifiée de satisfaisante. Le chômage est infime, et des dizaines de milliers de travailleurs étrangers sont encore employés dans le service de maison, l'hôtellerie, l'agriculture et l'industrie. Bien que notre commerce extérieur n'ait été touché par la vague de dévaluations qu'à concurrence d'un peu plus de 50 %, il y a lieu de relever qu'en maintenant sa parité-or la Suisse a, une fois de plus, contribué d'une manière tangible à l'assainissement des économies étrangères durement éprouvées par la guerre. Les expériences faites jusqu'ici ont heureusement permis à M. le conseiller fédéral Rubattel de constater qu'à la fin d'une année mouvementée et semée de périls la situation générale de l'économie suisse continuait à être satisfaisante dans son ensemble. A fin janvier, le nombre des chômeurs était de 3017, soit une faible proportion (1,26 %) de l'ensemble des personnes exerçant une activité lucrative. Malgré le renchérissement de nos produits dans les pays à monnaie dévaluée, nos exportations n'ont diminué de façon sensible dans aucun secteur essentiel. Cependant, presque tous les milieux économiques dépendant du marché mondial déclarent qu'ils sont contraints de calculer au plus juste et, chaque fois que cela est possible, de rationaliser leur production et de réduire leurs frais. On ne peut certes pas nier que certains milieux de l'économie aient eu des problèmes difficiles à résoudre, et que notre pays devra accomplir de très grands efforts s'il veut, compte tenu des circonstances nouvelles, maintenir sa capacité de concurrence grâce à la qualité de nos produits et à la perfection technique de notre appareil de production. En outre, il ne faut pas oublier que, même sans dévaluation, certaines entreprises auraient connu des difficultés, dues à l'augmentation de la capacité de production à l'étranger et au retour inévitable de notre économie à une situation normale.

Les principaux obstacles à notre commerce extérieur sont, comme auparavant, les restrictions étrangères en matière de devises et les tendances discriminatoires manifestées à l'égard de nos exportations traditionnelles et de notre pays en sa qualité de pays à monnaie forte. Nous nous rendons souvent compte que les intérêts des pays à monnaie faible, dont les prix sont très élevés, sont fortement liés, et qu'il nous faut déployer de considérables efforts pour ne pas, là aussi, être peu à peu écartés du marché.

Notre pays doit aussi lutter contre ce danger dans le cadre des efforts tendant à la libération des échanges, entrepris actuellement sur la base des recommandations de l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique).

Sur le terrain de la politique commerciale, nous lutterons aussi, au cours de l'année qui s'ouvre, en vue d'amener nos partenaires commerciaux à relâcher les restrictions en matière d'importation et de devises. Aujourd'hui encore, dans presque tous les pays, les contingents fixés pour notre exportation sont insuffisants ; la préférence accordée par les pays étrangers aux produits considérés comme « essentiels » a donc un effet nettement protectionniste, et a souvent pour conséquence un véritable sabotage de l'utilisation des contingents d'exportation qui nous intéressent le plus (« less essentials »). J'ai déjà eu l'occasion d'exposer plus en détail que notre lutte opiniâtre pour la défense de nos intérêts avait été, jusqu'à présent, couronnée de succès.

Le tassement de la haute conjoncture auquel nous assistons depuis dix-huit mois doit être attribué à la disparition progressive des circonstances extraordinaires nées de la guerre. Il est heureux qu'aujourd'hui encore nous puissions considérer la diminution de l'activité économique comme un simple retour à la situation normale. Les craintes éprouvées après la dévaluation, surtout par quelques branches de l'industrie d'exportation, se sont révélées être exagérées. D'ailleurs, la diminution des carnets de commandes est apparue avant la vague de dévaluations déjà. Après avoir constaté que les besoins accumulés pendant la guerre étaient satisfaits et que l'appareil de production étranger était remis en état, on ne pouvait guère être surpris d'assister à une nécessaire diminution du volume de notre activité. Par ailleurs, c'est un fait que les pays ayant dévalué, où règne le plein emploi, ne sont pas en mesure d'offrir sur le marché des quantités beaucoup plus importantes de produits d'exportation. Là où une concurrence accrue s'est fait jour, la Suisse a également réussi, à l'exception de quelques branches seulement, à conserver sa position commerciale, grâce à certaines adaptations de prix devenues possibles. D'autre part, l'augmentation du volume de nos achats dans les pays ayant dévalué aura probablement pour effet de diminuer ceux que nous effectuons dans certains pays, par exemple aux Etats-Unis. Cette augmentation contribuerait, au bénéfice

de nos exportations directes et indirectes, à une meilleure alimentation de nos échanges avec toute une série de pays entretenant avec la Suisse un trafic lié des paiements. Il est bien entendu que le Conseil fédéral suit aussi de très près les tendances de l'O.E.C.E. pour *un nouvel accord de paiements intra-européens*, qui pourrait — en cas de réussite — apporter de nouveaux allègements dans la direction de *multilatéralisations des paiements*.

En terminant, j'aimerais insister encore sur le fait que notre politique en matière de commerce extérieur sera, comme par le passé, inspirée par l'idée de la coopération internationale dans la limite des possibilités économiques, de la stricte neutralité et de la solidarité bien comprise avec nos partenaires commerciaux étrangers. Nous continuerons, en vue de la défense de nos intérêts, à suivre sans crainte la voie que nous considérons comme la meilleure. La haute estime dont notre pays jouit à l'étranger, le fait que nous ne soyons pas demandeurs, mais capables et désireux d'exécuter un travail de haute qualité, la confiance dans nos produits et la force de notre monnaie, notre réputation de partenaire fidèle à ses engagements sont les précieux atouts dont nous disposons pour la défense de nos intérêts vitaux.

Au reste, j'ai la conviction absolue que notre peuple n'est pas encore « fatigué et vieilli ». Certes, l'expérience prouve qu'en période de haute conjoncture le degré de productivité de l'économie diminue, car l'on se préoccupe moins de maintenir une exploitation rationnelle et économique, de découvrir des nouveautés techniques et d'obtenir un rendement maximum. Cependant, la loi de l'offre et de la demande, qui favorisait le vendeur, joue à nouveau en plein en faveur de l'acheteur, de sorte que l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et le commerce, ainsi que ceux qui s'y consacrent, seront amenés à faire preuve de plus d'énergie encore : notre pays et sa capacité de concurrence ne manqueront pas d'en ressentir les heureux effets. Je suis en outre convaincu que, si, conformément à ce qui précède, le peuple suisse s'engage sur la voie d'une collaboration active à la reconstruction internationale, d'une politique commerciale et douanière modérée, et d'une solidarité de bon aloi avec le reste du monde, nous n'aurons pas lieu d'être inquiets quant à l'avenir de notre pays.

JEAN HOTZ.